Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 129

Artikel: Avis important

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256757

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fédéral, la question du suffrage féminin fut placée au cœur du Congrès, et, dès lors, vivifia et anima toutes les discussions.

La section *V: la femme dans la vie publique*, présidée avec distinction par Mlle Dutoit attira un auditoire qui, par moments, remplissait l'Aula de l'Université. Mlle Gerhard fit d'abord l'historique de l'activité politique, forcément restreinte, des femmes suisses. N'ayant à leur disposition que le droit de pétition, elles en usèrent, à partirent de 1870, notamment pour réclamer leur admission aux études universitaires (Genève), pour obtenir le droit de tutelle (Zurich), et, par la suite, s'enhardissant, elles firent circuler des pétitions de plus grande envergure, à l'occasion du Code civil, des lois fédérales sur les fabriques et sur l'assurance-maladie, et du Code pénal en préparation. Ces pétitions visent un domaine restreint: celui de la femme et de l'enfant. Mais le progrès est sensible, depuis le jour où, en 1872, on contestait aux femmes le droit bien précaire de présenter une pétition, jusqu'en 1921, où nous les voyons, à Genève, déclancher une initiative populaire pour revendiquer l'égalité politique. La marche avant sera encore plus rapide à l'avenir, grâce à l'organisation toujours meilleure des forces féminines. Mlle Gerhard passe en revue l'activité des femmes soit comme membres des tribunaux professionnels, soit comme fonctionnaires, journalistes, soit encore daus les rares partis politiques qui les acceptent.

Puis, Mlle Porret esquisse un plan d'action, en vue d'obtenir l'égalité politique dans notre pays: les revendications s'exerceront dans le domaine cantonal, avant de se porter sur le terrain fédéral; plutôt que de procéder par étapes, on visera les droits politiques complets, en s'assurant le concours de représentants de tous les partis politique.

L'activité de la femme dans l'Eglise est étudiée par Mlle Richard. Les femmes sont électrices dans 18 des 26 Eglises nationales et libres, qui ont répondu à l'enquête à laquelle elle s'est livrée. Dans 9, elles sont éligibles; et ce degré, contre lequel subsistent certaines préventions, sera infailliblement et logiquement gravi bientôt. Enfin, la femme s'achemine de plus vers les ministères ecclésiastiques, et vers le pastorat qui en est le couronnement. Cette dignité devra d'ailleurs être parfaitement équivalente pour l'homme et pour la femme.

C'est à cette même conclusion qu'aboutit Mlle Gutknecht, vicaire à Zurich, dans son rapport sur la femme pasteur. La carrière ecclésiastique doit être ouverte à tous ceux, hommes et femmes, qui s'y sentent appelés. A chacun de répondre selon ses forces à cette vocation, et la femme pasteur ne doit pas être soumise à aucune restriction qui serait motivée par sa nature

Enfin, une activité qui répond aux instincts profonds de la femme, c'est la lutte pour la paix. Les femmes veulent la paix, comme le constate Mme Ragaz. Mais que font-elles pour cela? Elles agissent, dit-on et disent-elles, comme éducatrices. Mais élever en vue de la paix des enfants destinés à vivre dans un monde organisé pour la guerre, c'est éveiller en eux un idéal que la vie tuera. La femme, pacifiste de nature, doit travailler à réformer la vie publique, doit donc réclamer avec insistance sa complète émancipation politique.

Ainsi, dans la variété de ces discours résonne toujours la même note: la femme, être humain, ne peut plus admettre de restrictions à ses facultés. Disposée à en user pour le bien public, elle entend les exercer librement, et ne cèder à personne le soin de les limiter et de discerner son devoir.

Ces principes inattaquables mèneront loin les femmes, toujours plus nombreuses et plus décidées, qui s'en inspirent. Le Congrès de Berne aura puissamment servi à les répandre; et plus que jamais, les suffragistes peuvent aller de l'avant avec confiance.

E. P.

(A suivre.)

AVIS IMPORTANT. — *Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que, pour répondre aux nombreuses demandes qui sont parvenues depuis un mois au Comité du Congrès, la publication des* ***Actes du Congrès de Berne*** *a été décidée, et va s'effectuer assez rapidement pour que le volume puisse paraître avant Noël, constituant ainsi le meilleur cadeau pour toutes celles — et tous ceux! qu'intéresse le mouvement féminin suisse, en même temps qu'une mine inépuisable de documents de premier ordre indispensables aux travailleurs féministes et sociaux. On peut dès aujourd'hui souscrire à ce volume auprès du Secrétariat du Congrès, Falkenweg, 9, Berne, au prix de* ***6 fr. 80*** *l'exemplaire (un fort volume de 500 pages cartonné, avec couverture artistique). La souscription sera close le* ***15 janvier 1922*** *(le Secrétariat ne peut garantir l'envoi avant Noël que des volumes qui lui auront été commandé avant le 15 décembre) et le prix en librairie sera porté à 8 fr. 50. Tous les rapports seront publiés dans la langue dans laquelle ils ont été prononcés.*

De-ci, De-là...

La Fédération internationale pour le développement de l'Enseignement ménager, dont l'Office central est à Fribourg, consciente de l'importance capitale de l'économie domestique, a décidé de tenir à Paris, du 18 au 21 avril 1922, un 3me Congrès international de l'Enseignement ménager, avec Exposition de mobilier, matériel et méthodes d'enseignement ménager. Ce Congrès sera la suite des importants Congrès de Fribourg (1908) et de Gand (1913).

Il s'est constitué à Paris un Comité national français pour l'organisation sur place de ce Congrès, sous la présidence de M. Champelier de Ribes, son Bureau est 23, rue Bertrand, Paris.

Pour mener à bien, en ce qui nous concerne, cette tâche importante, on fait appel à la collaboration active des amis de l'enseignement ménager et de tous ceux qui, par une préparation rationnelle et complète de la jeune fille et de la femme, veulent aider à la restauration et à la consolidation de la famille.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office International de l'Enseignement ménager, à Fribourg.

* * *

Le Secrétariat romand d'Hygiène morale et sociale a tenu, le 6 octobre dernier, son assemblée générale à Lausanne. Il s'est préoccupé d'abord de sa situation financière, le budget établi pour 1922 soldant par un déficit qui exigera de la part des Associations affiliées un effort plus considérable pour soutenir cette indispensable institution; puis a élu un nouveau Bureau, neuchâtelois cette fois, le Bureau vaudois ayant décliné toute réélection (président, M. le Dr R. Chable (Neuchâtel); vice-président, M. le prof. Perrenoud (La Chaux-de-Fonds). Le secrétaire général, M. Maurice Veillard, a ensuite donné d'intéressants renseignements sur la question de la réglementation cinématographique, les conclusions de l'étude faite par le Secrétariat et adoptées par les Sociétés affiliées (nous rappelons que cette étude a paru presque intégralement dans le *Mouvement: Réd.)* ayant été entièrement approuvées par le IIme Congrès international pour la protection de l'enfance à Bruxelles. Enfin, l'Assemblée a entendu deux rapports de M. Graz et de Mlle May Combe, l'un sur le sursalaire familial, l'autre sur les infirmières visiteuses, le Secrétariat mettant ces deux questions à son ordre du jour cet hiver.

N. D. L. R. Nous ne donnons pas ici de résumé de ces rapports, ces sujets étant assez importants pour mériter à eux seuls une étude complète. Nous espérons pouvoir y revenir plus longuement sous peu.

* * *